

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 18 octobre 2018, à 8 h 30, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité sont présents et renoncent à leur avis de convocation.

2018-10-215

Demande de soumissions sur invitation pour la fourniture d'un camion autopompe citerne usagé

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil demande des soumissions sur invitation pour la fourniture d'un camion autopompe citerne usagé pour son Service de sécurité incendie.

Le soumissionnaire devra se conformer aux spécifications mentionnées dans le devis technique. Cependant, la municipalité donne aux soumissionnaires la possibilité de présenter une équivalence.

Le prix soumis doit être forfaitaire et inclure la fourniture de toute la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, et tous les autres frais nécessaires à la livraison du camion autopompe citerne en conformité avec les spécifications stipulées au devis technique ainsi que toutes les taxes applicables.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, portant l'inscription : « Soumission pour camion autopompe citerne », seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-David situé au 16, rue Saint-Charles jusqu'à 16 h 30, le 22 novembre 2018. Les enveloppes contenant les soumissions seront ouvertes le 22 novembre 2018 à 16 h 35 à la salle du Conseil située au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Les offres soumises seront évaluées par le biais d'un système de pondération tel que détaillé au document d'appel d'offres.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni la soumission ayant obtenu le meilleur pointage suite à l'évaluation qualitative des offres, ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-10-216

Demande pour une carte de crédit émise au nom de la Municipalité

Considérant que certaines dépenses de la Municipalité nécessitent un paiement par carte de crédit;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu :

Que ce Conseil délègue au maire Michel Blanchard et à la directrice générale Sylvie Letendre le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins pour la Municipalité de Saint-David, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération);

Que la Municipalité de Saint-David soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la Municipalité de Saint-David s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes les dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-dessus soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

Que les personnes identifiées ci-dessus puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-10-217

Achat de panneaux d'identification pour garage municipal, caserne et Parc La Relève

Considérant que ce Conseil souhaite uniformiser l'identification des bâtiments municipaux et afficher la réglementation applicable aux aires de jeux;

Considérant la soumission présentée par la compagnie Martech inc. pour des panneaux d'identification à installer au garage municipal, à la caserne et au Parc La Relève;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce conseil autorise l'achat de trois panneaux d'identification auprès de Martech inc. au prix de 715 \$, excluant les taxes et le matériel d'installation, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-220-00-522, 02-320-00-522 et 02-701-30-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-10-218

Levée de la séance

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je, Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire